

AR PREFECTURE

006-210600110-20200616-07-DE
Reçu le 23/06/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07 – ROTONDE DE BEAULIEU – BAIL COMMERCIAL – ACQUISITION A
TITRE ONEREUX DE BIENS MOBILIERS AUPRES DE LA SAS LENOTRE

Séance Publique Ordinaire du 16 JUIIN 2020
A 19 heures 30 au gymnase municipal « Pascal Manini »
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sophie REID, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

QUORUM : 14
PRESENTS : 27
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 10 juin 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200616-07-DE
Reçu le 23/06/2020



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

VII' - ROTONDE DE BEAULIEU – BAIL COMMERCIAL – ACQUISITION A
TITRE ONEREUX DE BIENS MOBILIERS AUPRES DE LA SAS LENOTRE

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi .

« Vu du code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code civil,

Par acte du 20 mars 2009, la Commune a donné bail à la société LENOTRE, ayant son siège social au 44, rue d'Auteuil à PARIS (75016), pour l'exploitation de la Rotonde de Beaulieu située au sein de la copropriété « Le Bristol », sise 4 et 6, rue Lieutenant Colonelli à Beaulieu-sur-Mer.

La SAS LENOTRE a fait part de son souhait de céder à la commune un ensemble de biens mobiliers, à savoir :

DESIGNATION	Quantité	P.U H.T	MONTANT TOTAL H.T
Paravents décoratifs bois massif / tissu beige	6	300 €	1 800 €
Machine professionnelle lave-vaisselle à capot	1	400 €	400 €
Chaises napoléon III pliantes blanches	160	20 €	3200 €
Chariots roulants rangement des chaises	8	offerts	offerts
Tables réfectoires rectangulaires	4	40 €	160 €
Chaises réfectoire	12	20 €	240 €
Grands parasols déportés terrasse	3	400 €	1200 €
table réunion vernie sombre, modulable (10/15 pers)	1	500 €	500 €

AR PREFECTURE

006-210600110-20200616-07-DE
Reçu le 23/06/2020



chaises réunion/conférence cuir marron sombre assorties	48	40 €	1920 €
Baie de Brassage informatique + Matériel Switch et Autocom	1	2500 €	2500 €

Il est rappelé que les acquisitions à l'amiable d'immeubles ou de meubles, poursuivies à titre onéreux, s'opèrent suivant les règles du droit civil, conformément aux dispositions de l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE l'acquisition à titre onéreux, auprès de la SAS LENOTRE, ayant son siège social au 44, rue d'Auteuil à PARIS (75016), des biens mobiliers listés dans le tableau susmentionné,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente portant sur cette transaction,
- DIT que l'ensemble des biens acquis seront intégrés dans l'inventaire de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20200616-07-DE
Reçu le 23/06/2020

